

LA
EASS
D318
#13
1990
DOCS

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

MAY
MAY 18 1990

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

Un exposé des activités du
Canada en matière de
contrôle des armements et
de désarmement

Le Bulletin du désarmement

Numéro 13 - Printemps 1990

Dans ce numéro

La suite à Budapest	1
Allocution du premier ministre devant la Conférence "Ciels ouverts"	4
Qui était là?	5
Allocution de Joe Clark devant la Conférence "Ciels ouverts" — Communiqué	9
Le Canada réclame un accord non équivoque Communiqué sur les FCE et la CSCE	11
Le Canada et l'avenir de la CSCE	11
Arrêté de situation sur les FCE	12
La Commission du désarmement se réunit ...	13
Le Canada préside le Comité spécial	13
L'Est, l'Ouest et les pays neutres et non alignés d'Europe discutent de doctrines militaires	14
Conférence d'amendement du PTBT	15
Réunion du Groupe d'experts	15
Réunion du Groupe consultatif	16
Quatre points de vue sur le TNP	17
Le Canada note le 20 ^e anniversaire du TNP ...	17
Point de mire: La relation entre le contrôle des armements et le désarmement, et la paix	18
Prévision	19
Fonds pour le désarmement	20

La suite à Budapest

La première étape des négociations "Ciels ouverts" débouche sur un projet de traité



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark (au centre), en compagnie du secrétaire d'État américain, James Baker (à droite) et du ministre soviétique des Affaires étrangères, Eduard Shevardnadze (à gauche), à la Conférence "Ciels ouverts" tenue à Ottawa du 12 au 27 février 1990.

"La Conférence a donné exactement les résultats que nous attendions," déclarait M. John Noble, chef de la délégation canadienne à l'issue de la Conférence "Ciels ouverts" le 27 février à Ottawa. "Toute une série de questions restent en suspens, qui peuvent cependant être résolues si les deux parties acceptent de se faire des concessions mutuelles."

La réunion qui, du 12 au 27 février, a rassemblé les représentants des seize pays membres de l'OTAN et ceux des sept pays membres du Pacte de Varsovie était la première des deux étapes visant la négociation d'un traité "Ciels ouverts", qui autoriserait le survol périodique, sur bref préavis, des territoires de l'une des parties par l'autre partie, à l'aide d'avions de surveillance non armés. La deuxième étape se déroulera à Budapest, du 23 avril au 12 mai 1990.

Les ministres des Affaires étrangères des vingt-trois pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ont participé à Ottawa aux deux premiers jours de la Conférence.

Le Bulletin du désarmement est publié quatre fois par année par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit:

Rédacteur en chef, *Le Bulletin du désarmement*
Direction du contrôle des armements et du désarmement (IDA)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
— ISSN 0715-7126 —

This publication is also available in English.

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada

Cette réunion, la première chance qui leur était donnée de se rencontrer depuis les changements politiques spectaculaires qui ont bouleversé l'Europe de l'Est durant l'automne de 1989, a été pour eux une occasion unique de se pencher ensemble sur l'évolution de la situation en Europe et sur l'avenir des relations Est-Ouest en matière de sécurité. Comme l'a fait remarquer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, dans le discours qu'il a adressé aux ministres, "nous nous retrouvons ici non pas comme adversaires de vieille date, mais comme nouveaux partenaires qui s'attellent à la tâche d'édifier une paix durable en Europe."

Deux jours après le début de la Conférence, les ministres s'engageaient à instaurer un régime de survol des territoires fondé sur une ouverture maximale, et à parvenir à un accord sur l'unification de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest, ainsi qu'à un accord sur la réduction substantielle des troupes soviétiques et américaines stationnées en Europe centrale. Ils convenaient en outre de convoquer dans le courant de l'année une rencontre au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Les ministres des Affaires étrangères ont ensuite quitté Ottawa, laissant le soin aux représentants officiels des vingt-trois pays d'entamer les négociations devant déboucher sur un traité "Ciel ouvert". Le travail a été réparti entre quatre groupes chargés d'examiner:

- A. la question des avions et des capteurs, celle de l'inspection des avions et du matériel, ainsi que le rôle et le statut des observateurs à bord de l'avion;
- B. la question des quotas, celle du droit des pays de se regrouper (parties mixtes) dans le but d'accepter ou de conduire des vols d'observation, et la question du champ d'application et des limitations;
- C. la question des missions de vol, des règles de sécurité aérienne, et du transit;
- D. les questions d'ordre juridique

comme l'entrée en vigueur des dispositions du traité et l'immunité des membres d'équipage.

Le Canada et ses alliés ont soumis au début des travaux un projet de traité sur lequel les pays du Pacte de Varsovie ont accepté de se fonder pour les négociations. Le 24 février, les négociateurs soviétiques ont proposé des amendements officiels qui, intégrés au texte de base, ont permis d'arriver à la fin de la Conférence à un document officieux.

Les participants sont parvenus à s'entendre sur plusieurs questions, parmi lesquelles un certain nombre de procédures concernant l'inspection des avions, le fait que les avions ne seraient pas équipés de dispositifs pouvant servir à la collecte et à l'enregistrement de renseignements sur les émissions



électromagnétiques, et que toute donnée recueillie durant le survol devrait être conservée à bord de l'avion jusqu'à son atterrissage, et n'être relayée ni au sol, ni à un autre avion ou à un satellite. Les négociateurs sont aussi parvenus à s'entendre sur d'importantes questions d'ordre juridique, notamment sur la création et le mandat d'une Commission consultative pour le régime "Ciel ouvert", qui serait chargée de surveiller le cas échéant l'application et le fonctionnement d'un régime "Ciel ouvert".

D'importants passages du document officieux sont encore placés entre crochets, n'ayant pas fait l'objet d'un accord à la fin de la Conférence. Les principales questions à régler sont:

- 1. À qui devraient être empruntés les avions utilisés pour le survol, et qui devrait décider des avions à utiliser?
- Le Canada et ses alliés insistent sur le fait que le droit de décider de l'avion à

utiliser devrait revenir au pays qui a l'intention de procéder au survol d'un territoire, non à celui dont le territoire doit être survolé, vu que le but du régime "Ciel ouvert" est d'accroître la confiance aux yeux du premier. L'Union soviétique prétend que cette prérogative revient au pays au-dessus duquel le survol doit avoir lieu — celui-ci étant alors libre de fournir l'avion et les capteurs.

2. Des restrictions autres que la collecte et l'enregistrement de renseignements sur les émissions électromagnétiques devraient-elles être imposées en ce qui concerne les capteurs?

L'OTAN estime que non. Les pays du Pacte de Varsovie sont d'avis pour leur part qu'il devrait y avoir un ensemble de mesures communes dans le cas des capteurs — encore qu'ils ne s'entendent pas sur le type de capteurs qui devrait être prévu en vertu de ces mesures. En règle générale, les pays de l'OTAN sont mieux disposés que l'Union soviétique à autoriser, pour ce qui a trait aux capteurs, le recours à une technologie de caractère beaucoup plus intrusif.

3. Qui devrait traiter les données recueillies durant le survol, et qui devrait y avoir accès?

L'OTAN suggère que chaque pays qui effectue un survol traite ses propres données et décide lui-même à qui les faire partager, encore une fois parce que le but de l'exercice est de renforcer la confiance aux yeux du pays qui effectue le survol. L'Union soviétique suggère que le pays au-dessus duquel a eu lieu le survol et le pays qui a effectué ce dernier procèdent ensemble au traitement des données dans des installations communes, et que les résultats ainsi obtenus soient mis à la disposition de tous les États parties au traité.

4. Combien de survols chaque pays devrait-il être autorisé à effectuer et tenu d'accepter?

Les quotas proposés par l'Union soviétique sont nettement inférieurs à ceux proposés par l'OTAN.

5. Sauf pour ce qui est de la sécurité



Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et du Pacte de Varsovie écoutent le président Joe Clark (au centre), à la Conférence "Cielles ouverts".

aérienne, devrait-il y avoir d'autres restrictions?

Les pays de l'OTAN disent non. L'Union soviétique suggère que certaines parties de son territoire soient interdites au survol.

Malgré le nombre de questions restées en suspens, la délégation canadienne est satisfaite des résultats de la Conférence d'Ottawa. En éclaircissant la position des Parties, en recensant les éléments litigieux clés, et en dressant un document officieux — ce qui habituellement prend des mois, voire des années — les délégués ont fait de tangibles progrès dans la voie de l'instauration d'un régime "Cielles ouverts". Selon M. Noble, aucun négociateur ne s'attendait à ce que l'on parvienne à Ottawa à s'entendre sur toutes les grandes questions. "C'est maintenant, a-t-il déclaré, que commencent vraiment les négociations, d'ici à la Conférence de Budapest et à la Conférence même. Je suis toutefois certain que nous finirons par nous entendre sur un traité du genre de celui proposé par le Canada depuis mai dernier."

Toujours selon M. Noble, l'un des aspects fascinants de la Conférence d'Ottawa a été de constater à quel point les six autres membres du Pacte de Varsovie se désolidarisent de nombre des positions adoptées par l'Union soviétique — chose qui ne s'était jamais

vue auparavant lors de négociations sur la limitation des armements. "Il ne s'agit pas d'une négociation entre blocs, mais bien entre vingt-trois pays," a-t-il fait remarquer.

M. Noble a par ailleurs souligné que les questions fondamentales qui restent à résoudre ne sont pas des questions techniques, mais politiques. Tout ce qu'il faut pour assurer le succès de la Conférence de Budapest, c'est une "nouvelle injection de volonté politique", du genre de celle manifestée par les ministres des Affaires étrangères des vingt-trois pays participants lors de la phase d'ouverture de la Conférence d'Ottawa.

D'étroites consultations diplomatiques auront lieu entre les parties concernées d'ici à la Conférence de Budapest. Il a été demandé au Canada et à la Hongrie, par les autres délégations participantes, de voir s'il serait utile d'avoir une réunion entre-temps. L'ouverture de la Conférence de Budapest se fera au niveau des représentants officiels. Si les participants parviennent à une entente, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et de ceux du Pacte de Varsovie se réuniront à Budapest les 11 et 12 mai pour la signature.

Le régime de libre survol a pour but de renforcer la confiance entre l'Est et

l'Ouest en permettant aux membres des deux alliances de veiller à ce qu'aucun État ne mène des activités portant atteinte à la sécurité des autres. Si l'on arrive à s'entendre sur un traité, cela signifie que les pays qui — comme le Canada — n'ont pas de satellites de surveillance pourront observer de façon indépendante les régions qui les intéressent plus particulièrement. Le régime permettra aussi d'instaurer le climat propice à l'avancement des négociations dans le domaine du contrôle des armements. Les grands accords sur les armes conventionnelles et nucléaires auxquels on devrait bientôt parvenir et les mesures de confiance d'une portée de celle que constitue le régime de libre survol — qui est un moyen de vérification supplémentaire — auront un impact important sur les arrangements futurs en matière de sécurité.

Sigles

- AECEC - Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
- AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique
- AGNU - Assemblée générale des Nations Unies
- CAD - le contrôle des armements et le désarmement
- CD - Conférence du désarmement
- CD - Commission du désarmement
- CSBM - mesure de confiance et de sécurité
- CSCE - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- CTBT - Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires
- FCE - Négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe
- FNI - forces nucléaires de portée intermédiaire
- ICBM - missile balistique intercontinental
- ONU - Organisation des Nations Unies
- OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- PTBT - Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires
- SLBM - missile balistique lancé d'un navire ou d'un sous-marin
- START - Négociations sur la limitation des armes nucléaires stratégiques
- TNP - Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Allocution du premier ministre devant la Conférence "Ciel ouvert"

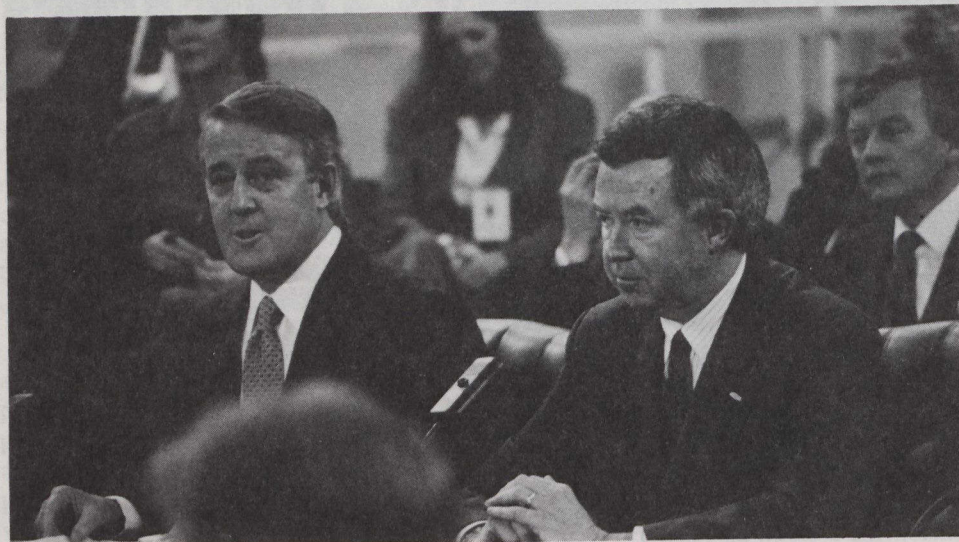
Voici l'allocution prononcée par le très honorable Brian Mulroney, premier ministre, devant la Conférence "Ciel ouvert", le 12 février 1990.

L'humanité vit actuellement un des grands moments de son histoire. Le mur de Berlin est tombé. Nelson Mandela est libre. Une ère nouvelle s'amorce. Dans toute l'Europe de l'Est, les gouvernements s'attellent aux nouvelles tâches que sont pour eux l'instauration de la démocratie et la réorganisation économique.

Ce qu'ils essaient d'accomplir en quelques mois, d'autres y ont mis des décennies, voire des siècles. Ce n'est pas une mince tâche que de réaliser les rêves d'une nation qui veut être dirigée par un gouvernement démocratique et de répondre en même temps aux attentes de citoyens qui souhaitent, pour eux-mêmes et leurs enfants, avoir accès à une toute nouvelle prospérité. Il faut y mettre du temps, de la patience et beaucoup de détermination. Et personne, à ce que je sache, ne possède l'expérience nécessaire pour tracer à ces gouvernements une ligne de conduite qui leur assurerait le succès ou qui leur permettrait d'éviter à la fois de grandes difficultés nationales et de nombreux sacrifices individuels.

L'édification de nouvelles structures et de nouvelles économies nationales est un processus long et ardu, mais toutes les nations ont intérêt à ce que ces nouveaux gouvernements réussissent et par conséquent, à leur venir en aide. Le Canada, quant à lui, est prêt à faire sa part. Pas moins de 15 pour cent des Canadiens ont des racines en Europe centrale ou en Europe de l'Est. Ils ont été initiés à la gestion des affaires publiques dans un pays bilingue et dans une société multiculturelle et ils ont l'expérience des affaires commerciales internationales menées dans un contexte de libre entreprise.

Le Canada s'est engagé à collaborer à la reconstruction de l'Europe de l'Est. Le Canada est également prêt à jouer son rôle dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial. Pendant près d'un demi-siècle, le monde n'a connu



Le premier ministre Brian Mulroney (à gauche) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, à la Conférence "Ciel ouvert".

qu'une apparence de paix fondée sur la méfiance et construite sur la dissuasion. Il ne pouvait exister de confiance mutuelle tant que des valeurs fondamentales étaient en conflit, mais les affrontements idéologiques ont fini par s'apaiser. Nous ne sommes plus à la merci d'un climat politique empoisonné par la méfiance et l'animosité. La guerre froide est maintenant chose du passé. Et aujourd'hui, à Ottawa,

efficace de consolider les progrès politiques et économiques réalisés en Europe centrale et en Europe de l'Est; sur l'évolution de la Communauté européenne et l'unification de l'Allemagne; sur l'instabilité que pourrait causer la résurgence de conflits latents; sur l'avenir de nos alliances; sur la nature des relations qui existent et qui existeront entre l'Amérique du Nord et l'Europe; et sur notre vision du monde de demain.

"La guerre froide est chose du passé"

d'anciens adversaires travaillent ensemble pour tenter de faire en sorte que ne se reproduisent plus jamais des refroidissements aussi longs et amers dans leurs relations.

Il est désormais possible de prendre un nouveau départ pour bâtir ensemble un monde meilleur, mais la menace nucléaire n'est pas pour autant disparue. Le dégel que la *perestroïka* a provoqué dans les relations Est-Ouest a fait surgir des questions non résolues et d'anciens conflits.

Mais ces derniers mois, de nombreux terrains d'entente sont aussi réapparus. Ces nouvelles réalités soulèvent de sérieuses questions sur la façon la plus

Ce qu'il faut, maintenant, c'est que prenne forme une nouvelle notion de la sécurité fondée sur des valeurs démocratiques universelles. Il faut aussi savoir donner une expression concrète, une valeur constructive à notre solidarité retrouvée. Les manchettes de journaux nous habituent à un nouveau jargon diplomatique fait d'expressions comme "la cohabitation européenne", "les cercles concentriques de l'Europe", "une nouvelle confédération" et ainsi de suite. Tout cela traduit le besoin de créer de nouveaux instruments de coopération, de revitaliser les organisations existantes et de définir plus clairement notre vision commune de l'avenir politique de l'Europe.

La création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement est une initiative originale en ce sens. Elle contribuera à compléter la tâche de la reconstruction

économique de l'Europe. Elle jouera un rôle crucial dans le développement de l'esprit d'entreprise qui commence à se manifester en Europe de l'Est. Elle jouera aussi un rôle important dans l'intégration des pays de l'Est à l'économie mondiale. Nous participons activement à cette initiative constructive et bénéfique et nous sommes disposés à y consacrer temps, argent et expertise pour qu'elle réussisse.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe apparaît comme une pièce maîtresse de l'édifice en construction. Elle a été pendant presque deux décennies un instrument extrêmement important pour les pays de l'Est comme de l'Ouest. Elle a été le pont — parfois le seul pont — par lequel s'est faite la transition des désaccords stériles à la coopération fructueuse. Elle a contribué aux changements extraordinaires de la dernière année. Et c'est la seule institution qui regroupe tous les pays directement concernés par la sécurité en Europe.

Une des dures leçons de l'histoire de notre siècle est que la sécurité de l'Europe et celle de l'Amérique du Nord sont indissociables. Aucun pays ne peut se sentir en sécurité dès qu'il y en a un qui se sent menacé. Nous appuyons l'idée de tenir plus tard cette année une réunion au sommet des pays membres de la CSCE et nous croyons que les préparatifs de cette rencontre devraient être amorcés immédiatement. Nous croyons que nous devrions tous nous efforcer d'être alors en mesure de signer un accord sur la réduction des forces conventionnelles en Europe. Nous aimerions, de plus, que la CSCE devienne un instrument permanent de coopération économique, sociale et politique entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

En ces temps où les changements se multiplient à un rythme ultra-rapide, la stabilité et la prévisibilité revêtent une importance primordiale dans les arrangements de sécurité. L'OTAN témoigne depuis 40 ans de l'engagement de l'Amérique du Nord envers la sécurité de l'Europe. De par son envergure transatlantique elle est fort bien placée pour favoriser la transition ordonnée de la confrontation militaire à des relations politiques normales et productives. Elle applique ses plans de contrôle des ar-

mements avec autant de détermination qu'elle en a mis à assurer un équilibre militaire approprié entre l'Est et l'Ouest. Le moment est venu de passer des questions d'armement à celles de la vérification et du renforcement de la confiance, et l'OTAN constitue l'instrument qu'il faut pour le faire.

La transparence est une condition préalable de la confiance, et par conséquent de la stabilité. Un accord sur le libre survol des territoires serait des plus opportuns, puisqu'il favoriserait davantage le rapprochement spectaculaire qui s'opère depuis un an entre l'Est et l'Ouest. En ouvrant nos territoires à une surveillance

aérienne quasi illimitée, nous allons montrer que nous n'avons rien à cacher et peu à craindre l'un de l'autre. En concluant un tel accord, nous ferons preuve d'une volonté politique éclairée, en parfait accord avec le climat de progrès concret et d'espoir qui règne actuellement.

Lorsque cette idée a été proposée pour la première fois, dans les années 50, la conjoncture ne s'y prêtait pas. Mais un esprit de leadership associé aux changements électrisants que nous connaissons aujourd'hui ont contribué à faire en sorte que cette idée, si utile et rassurante, soit pour la première fois sérieusement prise en considération. Je

Qui était là?

De l'OTAN:

Pays

Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
France
Grèce
Islande
Italie
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
République fédérale d'Allemagne
Royaume-Uni
Turquie

Ministre des Affaires étrangères

Marc Eyskens
Joe Clark
Otto Moller*
Francisco Fernandez-Ordonez
James A. Baker, III
Roland Dumas
Antonis Samaras
Jon Baldvin Hannibalsson
Gianni de Michelis
Georges Wohlfart
Kjell Magne Bondevik
Hans van den Broek
Joao de Deus Pinheiro
Hans-Dietrich Genscher
Douglas Hurd
Mesut Yilmaz

Du Pacte de Varsovie:

Pays

Bulgarie
Hongrie
Pologne
République démocratique allemande
Roumanie
Tchécoslovaquie
URSS

Ministre des Affaires étrangères

Boyko Dimitrov
Gyula Horn
Krzysztof Skubiszewski
Oskar Fischer
Sergiu Celac
Jiri Dienstbier
Eduard Chevardnadze

* représentant le Ministre des Affaires étrangères

vous exorte tous à ne pas laisser échapper cette occasion, à la saisir résolument, avec la conscience d'œuvrer pour le bien futur de l'humanité.

Les querelles et rivalités entre l'Est et l'Ouest ont exercé une influence très néfaste dans de nombreuses régions du monde. Le plus grave, peut-être, c'est que la guerre froide a nui au fonctionnement de l'ONU, entravé le développement de la coopération multilatérale et étouffé des occasions de dialogue et de progrès. La perspective d'une paix véritable en Europe nous donne, enfin, l'occasion d'achever l'œuvre de construction d'un système multilatéral efficace et moderne.

Les défis qui se posent à nos nations dynamiques vont bien au-delà des définitions traditionnelles de la sécurité nationale. L'environnement naturel de la planète est menacé et nous n'avons pas d'institutions internationales assez fortes pour le protéger adéquatement. Le fléau de la drogue se manifeste au Nord comme au Sud et nous n'avons pas trouvé de moyens collectifs satisfaisants pour l'enrayer. Partout dans le monde, des pays à revenu moyen sont si

lourdement endettés que leur avenir s'en trouve compromis. Enfin, la famine et la maladie sont trop souvent le lot des pays les plus pauvres, réduits à l'impuissance économique et au désespoir.

Cette conférence vise deux grands objectifs. Il faut d'abord déblayer le terrain de sorte que les délégations puissent effectivement conclure un accord d'ouverture des espaces aériens

"Il faut saisir cette occasion exceptionnelle"

lorsqu'elles se réuniront de nouveau à Budapest. Ensuite, de façon plus générale, il faut saisir cette occasion exceptionnelle dans notre histoire de remplacer la guerre froide, ses coûts incalculables en argent et en gaspillage d'énergie et de possibilités de secours humain, par une nouvelle éthique de la coopération fondée sur la paix, la prospérité et la communauté d'intérêts.

Nous qui sommes rassemblés ici dans

cette salle aujourd'hui, portons une lourde responsabilité envers nos nations et envers l'histoire, car rares sont les occasions d'influencer si positivement le cours des affaires mondiales. Nous sommes les porteurs des espoirs et des vœux les plus chers de centaines de millions de personnes, de Vladivostok jusqu'à Vancouver, et de pays fort éloignés de l'ancien axe des conflits Est-Ouest.

Unissons nos efforts pour donner encore plus d'ampleur aux progrès déjà extraordinaires accomplis dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Attelons-nous à la construction d'un monde qui n'apparaissait qu'illusion au temps de la guerre froide. Ouvrons tout grands horizons, ouvrons nos yeux à la paix et à la prospérité universelles.

Mesdames et Messieurs, le monde entier fonde en vous de grands espoirs. L'occasion est trop belle pour la laisser échapper. Au nom de tous les Canadiens qui sont fiers de votre présence parmi eux et qui vous sont reconnaissants de votre esprit de leadership, je vous souhaite le plus grand succès. ■

Allocution de Joe Clark devant la Conférence "Cieux ouverts"

Voici le texte de l'allocution prononcée par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant la Conférence "Cieux ouverts", le 13 février 1990.

Au cours des trente-six dernières heures ont été jetées les fondations d'une nouvelle structure des relations politiques et de sécurité entre nos pays. Le moment est historique. Les ministres des Affaires étrangères de nos pays se sont réunis pour la première fois depuis que s'est instaurée en Europe de l'Est une ère nouvelle de démocratie et de liberté.

Nous nous retrouvons ici non pas comme adversaires de vieille date, mais comme nouveaux partenaires qui s'attellent à la tâche difficile d'édifier une paix durable en Europe.

Nous sommes aussi appelés à relever un nouveau type de défi. Il s'agit non pas tant d'amorcer le changement mais

plutôt de le canaliser pour qu'il soit durable et que ses effets soient facteurs de stabilité. En fait, nous, ministres, devons rester au diapason du changement.

Pour aborder ce terrain inexploré, je constate que nous avons beaucoup en commun. Et ce que nous avons en commun ne tient pas uniquement au point de détails, mais à une même conception de l'objectif et de la mission que nous nous sommes fixés.

En tant que président, je peux me payer le luxe de vous exposer brièvement ce en quoi consistent ces points communs.

Premièrement, je pense que nous nous rendons tous à la réalité que nous sommes entrés dans une ère nouvelle des relations Est-Ouest, une ère où les distinctions traditionnelles entre les termes "Est" et "Ouest" commencent à s'estomper.

Deuxièmement, il me semble se dégager un consensus sur l'opportunité d'agir d'urgence pour consolider les acquis et faire en sorte que tout changement futur contribue à accroître notre sécurité commune plutôt qu'à la diminuer.

Troisièmement, on semble s'accorder à dire que le double objectif de stabilité et de prévisibilité doit primer tout le reste. Nous devons aplanir le chemin à suivre et maximiser la prévisibilité du changement.

Quatrièmement, les participants ici réunis partagent la conviction que la réduction des forces au niveau le plus bas possible, sous réserve des exigences nationales de sécurité, doit être l'une des pièces maîtresses de notre futur cadre de sécurité.

Cinquièmement, on s'entend, ce me semble, sur la nécessité de donner de la



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark (à gauche), en compagnie du ministre hongrois des Affaires étrangères, Gyula Horn, durant les pourparlers à la Conférence "Ciels ouverts". La Hongrie accueillera la deuxième phase des négociations sur le libre survol des territoires, qui auront lieu à Budapest du 23 avril au 12 mai.

sécurité une définition plus large et d'agir en fonction de cette nouvelle définition. C'est ainsi qu'il faudrait lui incorporer les concepts du renforcement de la confiance, de la vérification et de la légitimisation des frontières.

Sixièmement, nous convenons tous à mon avis que toute structure nouvelle des relations en Europe suppose clairement que l'Amérique du Nord continue de prendre part au débat des divers conseils européens.

Sur ces grandes questions, les divergences entre les 23 ministres réunis à cette table paraissent bien peu nombreuses. Et ce fait, à lui seul, nous permet d'être optimistes. Il semble en outre y avoir accord sur les négociations et les institutions dont nous avons discuté jusqu'à maintenant.

Il se dégage un solide consensus entre nous quant à l'opportunité d'instaurer un régime de libre survol des territoires. Un accord en la matière consolidera les gains réalisés au chapitre de la confiance mutuelle et nous permettra de passer à une autre étape dans le processus de renforcement de la confiance.

Le régime de libre survol permettra à chaque pays représenté ici de s'assurer qu'aucun d'entre nous ne mène des activités militaires qui menacent la sécurité des autres. Il facilitera en outre la vérification des futurs accords de limitation des armements. Et il aidera à créer le climat propice à la conclusion de tels accords. Mais, surtout, nous avons tous la ferme intention de finaliser prochainement un accord que nous pourrions signer à Budapest en mai.

Comment pouvons-nous concrétiser cette volonté politique? Quelle sorte d'appareil utilisera-t-on? Combien de vols chaque pays autorisera-t-il? Comment le régime de libre survol du territoire fonctionnera-t-il dans les faits?

On qualifie parfois ces questions de questions techniques. Il ne faut pas en conclure pour autant qu'il s'agit somme toute de questions simples, auxquelles répondent des solutions faciles, ou que des considérations politiques n'empiètent pas sur elles. Nous devrions plutôt les traiter comme autant de défis à relever. Nous devrions être prêts à oeuvrer avec diligence pour

trouver des solutions. Et si nous devons parvenir au stade où un accord paraît difficile, nous devrions repenser à ce que nous avons dit ici, garder à l'esprit notre objectif commun, et réaffirmer notre détermination à aller de l'avant.

La délégation canadienne appuiera sans réserve cette entreprise. Le soutien indéfectible du Canada au concept des "Ciels ouverts" est bien connu de vous tous. Il s'explique par le vif intérêt que nous portons à la vérification et par notre engagement à l'égard du renforcement de la confiance entre l'Est et l'Ouest.

Il me paraît juste de dire que l'approche que tous nous adoptons à l'égard du régime de libre survol se fonde sur quatre critères: la simplicité; la rentabilité; la flexibilité; et, enfin, l'équité.

Le concept des "Ciels ouverts" est, de par sa nature même, un concept simple. En voulant lui donner une forme concrète, nous ne devrions pas rechercher la complexité là où elle n'a pas lieu d'être. Nous devrions nous en tenir à un minimum de restrictions. Nous devrions faire en sorte que la notion d'ouverture signifie bien ouverture. Nous devrions créer un régime qui, en principe, n'est assujéti à aucune limitation sur celles imposées par des considérations touchant la sécurité des vols et par les règles du droit international.

Le régime des "Ciels ouverts" devrait être rentable. Il ne doit pas être nécessairement très coûteux. La technologie existe et est à la portée de tous les participants. La rentabilité signifie également que nous devrions éviter toute bureaucratie inutile.

Nous devrions mettre en place un régime qui réponde de façon aussi flexible que possible aux divers besoins et exigences des États signataires.

Le principe de l'équité permet à tous les participants de tirer avantage du régime. Les opinions divergent toutefois sur ce qu'est l'équité et sur la

façon de la réaliser.

Les pays de l'OTAN ont présenté leur conception du régime dans le document sur les éléments de base. Nous avons maintenant entendu les différents ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie. Monsieur Chevardnadze a introduit la notion d'égalité que je prends dans le sens d'accès équitable aux avantages. C'est là une préoccupation qu'il nous faut traiter sérieusement. D'une façon générale, nos approches semblent se recouper à plus d'un égard. Il nous incombe, en tant que ministres, de préciser ces points communs dans un communiqué afin que ces négociations progressent rapidement et que le régime des "Cielles ouverts" puisse devenir dès que possible un élément fonctionnel du renforcement de la confiance entre l'Est et l'Ouest.

Je suis vivement encouragé par le rythme auquel les événements se sont déroulés jusqu'à présent. Moins d'un an s'est écoulé depuis que le Président Bush a repris l'idée des "Cielles ouverts" dans son discours au Texas, et pourtant nous voici prêts à entamer des négociations détaillées sur le texte d'un traité que nous espérons vivement pouvoir signer dans quelques mois. Ceux d'entre vous qui connaissent bien l'histoire des négociations sur la limitation des armements savent qu'il s'agit là d'un record.

Je suis également encouragé par la rapidité avec laquelle le survol d'essai que le Canada a effectué au-dessus de la Hongrie a pu être organisé. Je tiens à souligner la coopération exceptionnelle que nous avons reçue de nos collègues hongrois et tchèques à cette occasion. Les résultats de notre expérience conjointe ont été étudiés en détail à Budapest durant la réunion

préparatoire à la présente conférence. J'estime que nous avons pu de la sorte régler un grand nombre de questions techniques qui autrement auraient fait obstacle à la présente négociation. Cette expérimentation du régime des "Cielles ouverts" a montré que si nous tenons ferme dans notre volonté de coopérer, l'idée peut se révéler praticable.

Au moment de nous rendre en séance à huis clos, je crois utile d'esquisser les principales questions que nous aurons à traiter:

- déterminer si les appareils seront exploités par chaque nation collectivement;
- déterminer les types de capteurs qui seront autorisés à bord des appareils;
- déterminer le nombre ou le quota de survols que chaque État participant devra autoriser ou sera autorisé à effectuer. Je crois qu'un compromis est clairement possible à ce sujet en recourant à une formule qui tienne compte, à la base des réalités géographiques, de la superficie et de la population;
- déterminer la forme et le contenu du texte d'un traité sur le régime des "Cielles ouverts".

Pour accélérer la négociation, le Canada a préparé, de concert avec ses alliés, une ébauche de traité qui, nous l'espérons, pourra servir de base aux discussions des deux prochaines semaines.

Il faudrait que cette conférence à Ottawa nous rapproche le plus possible d'une entente, de sorte que nous puissions apposer nos signatures sur un texte final lorsque nous nous réunirons de nouveau au printemps à Budapest.

En adhérant au principe des "Cielles ouverts", nous ferons un premier pas

dans l'inconnu que représente actuellement notre sécurité future en Europe. Nous faisons face à un énorme défi, mais à une occasion unique d'en venir à bout également. En traduisant notre volonté politique en actes concrets, nous pouvons ensemble faire de l'expression Est-Ouest, non plus un synonyme d'affrontement et de rivalité — comme ce fut le cas ces 40 dernières années — mais plutôt un synonyme de bonne volonté et de coopération.

Nous avons aussi parlé, aujourd'hui et hier, des négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Certains ont parlé de la réunification de l'Allemagne. Nous reconnaissons tous volontiers qu'elle relève du peuple allemand lui-même, sachant que les aspects de cette réunification qui importe à d'autres parties seront sans aucun doute débattus dans les instances appropriées.

Les négociations sur les forces conventionnelles en Europe sont de la plus haute importance. Nous trouvons tous très encourageants les propos qu'ont tenus ces jours derniers le Président Bush et le Président Gorbatchev sur la réduction des troupes stationnées en Europe. Tous les intervenants estiment que nous avons les éléments nécessaires pour en venir rapidement à un accord à ce sujet. Faisons-le à temps pour être en mesure de signer un traité lors d'un sommet de la CSCE plus tard cette année et passons ensuite à d'autres mesures propres à accroître la stabilité conventionnelle.

Nous sommes tous d'accord pour que la CSCE tienne une réunion au sommet en 1990. La CSCE offre des possibilités extraordinaires. Monsieur Dienstbier y voit un cadre général qui se prête au pluralisme. En tout cas, c'est l'unique organisme qui, par sa composition et son mandat, peut servir de charpente à la construction d'une paix et d'une prospérité nouvelles en Europe.

Comment devrions-nous nous

Vous déménagez...?

Faites parvenir votre changement d'adresse à la Rédaction (l'adresse figure en page couverture). Veuillez joindre votre bande-abonnement ou précisez à quel endroit le dernier numéro du *Bulletin* a été expédié.

préparer à la tenue d'un tel sommet? Certains ont proposé que nous le fassions à Copenhague en juin ou lors de la deuxième phase de la Conférence "Ciels ouverts" qui doit avoir lieu ce printemps à Budapest, ou encore lors d'une autre réunion des ministres des Affaires étrangères. Ce sont là des points qui restent à déterminer. Chose certaine, il faudra organiser une réunion préparatoire à laquelle participeront non seulement les 23 nations représentées ici, mais les 35 pays de la CSCE. Quoi qu'il en soit, nous devons discuter ici de ce qui à notre avis devrait être l'objet du sommet lui-même, en sus de la signature d'un accord sur les forces conventionnelles en Europe. S'agit-il de créer le contexte politique dans lequel se déroulera la réunion de suivi de 1992? Ou s'agit-il d'élargir le champ des discussions pour mettre en marche un ensemble d'activités qui touchent à la coopération économique, sociale, environnementale et humanitaire autant qu'aux affaires de sécurité?

Aujourd'hui nous sommes tous des hommes politiques au meilleur sens du terme. Nous sommes responsables de nos actes devant les citoyens que nous représentons. Nous devons donc être sensibles à l'exercice de cette responsabilité de la part de nos collègues. Nous devons garder constamment à l'esprit la nécessité de coordonner nos efforts, de sorte que le changement ne se produise pas au détriment de la stabilité.

Dans des circonstances normales, cela serait de nature à ralentir notre action. Mais nous ne pouvons pas nous permettre le moindre retard. Nous devons être présents, à l'échelon politique, durant toutes les phases de cette entreprise pour faire en sorte que le succès arrive rapidement et sûrement.

Lorsque nous poursuivrons nos discussions aujourd'hui à huis clos, j'ai confiance que nous continuerons d'agir les uns envers les autres avec la même franchise et la même ouverture aux idées nouvelles que suppose le concept même des "Ciels ouverts". ■

"Ciels ouverts" — Communiqué

Le 13 février 1990, les 23 ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie qui ont participé à la Conférence "Ciels ouverts" ont publié un communiqué sur le libre survol des territoires. Voici le texte du communiqué.

À l'invitation du Gouvernement du Canada, les ministres des Affaires étrangères et les hauts représentants des Gouvernements de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont réunis à Ottawa du 12 au 14 février 1990 afin d'entamer la négociation sur l'ouverture des espaces aériens. Participaient également à la session ministérielle des observateurs d'autres États de la CSCE.¹

Les Ministres se sont félicités de l'accélération du mouvement vers l'ouverture et la réduction des tensions internationales. À cet égard, ils ont noté qu'un régime de libre survol des territoires, appliqué avec succès, encouragerait une ouverture réciproque de la part des États participants, même s'il ne constitue pas en soi une mesure de contrôle des armements ou de vérification. Il renforcerait la confiance entre eux, réduirait les risques de conflit et améliorerait la prévisibilité des activités militaires de part et d'autre. Enfin, il contribuerait au processus de réduction et de limitation des armements au même titre que les mesures de vérification convenues dans le cadre des accords de limitation et de réduction des armements et que les moyens d'observation existants. Les Ministres ont noté par ailleurs que la mise en place d'un régime de libre survol pouvait favoriser à l'avenir une plus grande ouverture dans d'autres sphères.

Convaincus qu'un régime efficace de libre survol permettrait d'affermir l'amélioration des relations entre leurs pays, les Ministres sont convenus de ce qui suit:

— Le régime de libre survol sera appliqué sur une base de réciprocité et d'équité qui permette de préserver les intérêts de chacun des États participants, et selon laquelle les États participants seront ouverts à l'observation aérienne. Le régime assurera la plus grande ouverture possible ainsi que des restrictions minimales pour les vols d'observation;

— Chaque État participant aura le droit d'effectuer, et l'obligation d'accepter, des vols d'observation menés selon des quotas annuels qui seront fixés par voie de négociations, de manière à assurer une couverture équitable;

— L'accord comportera des dispositions concernant le droit d'effectuer des vols d'observation au moyen d'avions non armés et d'équipements pouvant en toutes circonstances assurer la réalisation des objectifs du régime;

— Les États participants envisageront favorablement la possibilité de faire participer d'autres pays au régime, en premier lieu les pays européens.

Les Ministres ont exprimé leur gratitude au Gouvernement du Canada pour avoir organisé cette conférence et se sont réjouis de l'invitation faite par le Gouvernement de la Hongrie de tenir la deuxième partie de la conférence à Budapest ce printemps afin de conclure les négociations.

1. Étaient présents des observateurs de l'Autriche, de Chypre, de la Finlande, de l'Irlande, de Monaco, de la Suède, de la Suisse et de la Yougoslavie.

La Turquie réserve sa position quant au statut et à la représentation de Chypre. ■

Le Canada réclame un accord non équivoque

Voici le texte de la déclaration faite à la presse par M. John Noble, chef de la délégation canadienne pour la partie officielle de la Conférence "Cielles ouverts", à l'issue de cette conférence, le 27 février à Ottawa. M. Noble est directeur général de la Sécurité internationale et du contrôle des armements aux AECEC.

Au cours des dernières années, un nouveau mot est entré dans le vocabulaire. Comme bien d'autres, il nous vient d'une autre langue. Ce mot est *glasnost*. Le fait que son usage se soit répandu et les concepts qu'il représente traduisent bien les changements fondamentaux qui ont conduit à l'amélioration des relations Est-Ouest. Dans un premier temps, certains Occidentaux ont passé beaucoup de temps à débattre de la question de savoir si le terme signifiait ouverture ou transparence, mais ce débat semble plutôt dépassé maintenant, puisque la *glasnost* en est venue à désigner un concept beaucoup plus large. Ce n'est que lorsque toutes les sociétés pratiqueront la *glasnost* que nous pourrions espérer voir un monde dans lequel il est véritablement possible de parler de paix.

Premièrement, et avant tout, les idéaux démocratiques exigent que la *glasnost* existe entre un gouvernement et sa population, mais la paix dans les relations internationales exige que celle-ci soit aussi présente parmi et entre les gouvernements. Nous avons d'ores et déjà constaté les effets de la *glasnost* en relations internationales — communications améliorées, honnêteté, ouverture. Les résultats tangibles incluent le progrès que nous avons fait dans le contrôle des armements, les élections démocratiques qui ont lieu cette année à travers l'Europe de l'Est et en Union soviétique, et le progrès rapide que nous avons fait vers la construction de ce que nous appelons la nouvelle demeure européenne.

C'est la conviction canadienne à savoir qu'il était possible de mettre en pratique l'esprit de la *glasnost* qui nous a amenés à devenir de si fervents promoteurs des "Cielles ouverts". Nous croyons que le temps est maintenant venu de créer et de mettre en oeuvre un régime de développement de la con-



M. John Noble informe la presse, à la clôture de la Conférence "Cielles ouverts", le 27 février à Ottawa.

fiance d'une envergure beaucoup plus grande que tout ce que nous avons essayé dans le passé. Le régime des "Cielles ouverts" que nous avons appuyé est beaucoup plus ouvert que ce que nous avons réalisé jusqu'à maintenant dans le cadre de la CSCE. Ce régime s'appliquera à un territoire trois fois plus vaste que le territoire concerné par les CSBM de la CSCE. La mise en oeuvre d'un tel régime sera vue, sans aucun doute, comme un grand pas en avant.

Il est admis que certaines choses "sont ou ne sont pas", mais qu'elles ne peuvent "être" à moitié. De même, en matière de relations internationales, parler de demi-transparence n'aurait aucun sens. Le Canada s'est joint aux autres nations de l'OTAN pour mettre au point et proposer un régime "Cielles ouverts" qui repose directement sur l'idée que des restrictions à l'ouverture et à la transparence n'ont pas d'autres effets que de nuire à la confiance et d'instaurer la méfiance.

C'est pourquoi nous avons proposé que les capteurs puissent fonctionner par tous les temps, de jour comme de nuit. Nous avons également proposé que les restrictions territoriales se limitent uniquement à celles qu'exige la sécurité aérienne, et que chaque nation utilise son propre appareil de façon à assumer entièrement la responsabilité du déroulement de l'opération de sur-

vol. De cette façon, nous éviterons de créer des situations où le pays hôte peut être mis en cause en cas d'échec.

Il est un principe clair en ce qui touche l'ouverture et l'établissement de la confiance, voulant que plus le contrôle laissé au pays hôte est large, plus grande est la perception que le régime a des limites et qu'il repose sur la méfiance. C'est en ouvrant symboliquement nos portes aussi large que possible que nous pourrions instaurer un régime qui donne tous les résultats escomptés.

En termes concrets, pour que cette négociation réussisse, nous devons obtenir rapidement l'adhésion de tous les participants aux principes fondamentaux suivants: (A) aucune limite imposée quant au territoire survolé, sauf lorsque la sécurité aérienne l'exige; (B) un nombre rapproché de survols de façon à assurer une couverture complète du territoire du pays survolé; (C) l'utilisation de capteurs pouvant fonctionner par tous les temps, de jour comme de nuit; (D) le contrôle total de l'appareil et des capteurs laissé au pays effectuant le survol.

Depuis l'ouverture de cette conférence, le Canada a cherché à démontrer quelle doit être la flexibilité nécessaire pour parvenir à un régime efficace. Nous avons écouté avec attention les questions soulevées par diverses nations quant au respect des principes d'équité.

Dans son discours d'ouverture, le très honorable Joe Clark a promis d'accorder toute l'attention voulue aux préoccupations exprimées par les autres ministres des Affaires étrangères concernant l'équité. Nous demeurons résolus à tenir cette promesse, mais je dois dire que la notion d'égalité dans un régime inefficace est un objectif qui ne mérite guère d'être poursuivi. L'équité dans un régime de "Cielles ouverts", susceptible de donner à nos activités militaires toute la transparence voulue, occupera toute l'attention de la délégation canadienne, que ce soit pendant les prochaines semaines en préparant la réunion de Budapest, ou au cours des négociations à Budapest même. ■

Communiqué sur les FCE et la CSCE

Le 13 février 1990, les 23 ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie qui ont participé à la Conférence "Ciel ouvert" ont publié un communiqué. Dans ce communiqué, que nous reproduisons ci-après, il est question des négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Rassemblés à Ottawa à l'invitation du Gouvernement du Canada, les ministres des Affaires étrangères et hauts représentants des Gouvernements de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont réunis en marge de la Conférence "Ciel ouvert" le 13 février 1990 pour passer en revue les progrès réalisés dans les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Les Ministres se sont félicités de cette occasion de passer en revue et d'évaluer les progrès réalisés dans les négociations, et de donner aux négociations l'impulsion nécessaire pour qu'elles débouchent sur une conclusion heureuse. Ils se sont réjouis en particulier de l'entente intervenue à Ottawa entre les États-Unis et l'URSS sur la réduction de leurs forces stationnées en Europe.

Convaincus qu'un accord sur les FCE renforcerait la stabilité et la sécurité en Europe en assurant un équilibre stable des forces armées conventionnelles à des niveaux réduits, les Ministres ont convenu que les négociations de Vienne devraient être menées aussi rapidement que possible. À cette fin, les Ministres ont aussi convenu que les négociateurs devraient être encouragés à mettre au point des solutions propres à lever les derniers obstacles, surtout dans les domaines où de nouveaux éléments ont été proposés dernièrement:

- avions;
- limitations régionales, différenciation régionale et dépôts;
- hélicoptères;
- chars et véhicules blindés de combat.

Les Ministres ont reconnu que les éléments essentiels d'un traité sur les FCE sont maintenant sur la table à Vienne, encore qu'il reste beaucoup à faire, notamment élaborer un régime efficace de vérification.

Les Ministres ont exprimé leur volonté d'accélérer simultanément les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. Ils ont souligné leur engagement commun de conclure un accord sur les FCE dès que possible en 1990, et se sont mis d'accord sur le principe de tenir un sommet de la CSCE dans le courant de l'année. Ils ont insisté sur la nécessité de préparer à l'avance et de façon approfondie cette réunion par des consultations appropriées entre les 35 États participants.

Enfin, les Ministres ont affirmé l'intérêt qu'ils portent à la poursuite du processus de maîtrise des armements conventionnels, en tenant compte des exigences futures de stabilité et de sécurité en Europe, qui résultent des développements politiques sur ce continent. ■

Le Canada et l'avenir de la CSCE

À la suite des grands bouleversements survenus ces derniers mois, une nouvelle architecture politique européenne est en train de prendre forme, dans laquelle la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) occupera une place déterminante. Le Canada a joué un rôle de premier plan au sein de la CSCE, depuis sa création. Nous sommes bien déterminés à y tenir un rôle constructif dans la nouvelle orientation qui sera la sienne.

La CSCE regroupe tous les pays d'Europe sauf l'Albanie, plus le Canada et les États-Unis.

Elle traite de toutes les questions connexes qui touchent directement la sécurité et la coopération en Europe, c'est-à-dire: l'établissement de la confiance et le désarmement; la coopération économique; la protection de l'environnement; la science et la technologie; les droits de la personne; les contacts entre personnes; l'information; la culture et l'éducation.

Les résultats obtenus sont fort enviables. L'Acte final d'Helsinki de 1975 a été une étape décisive durant l'ère de la détente. Le Document de Stockholm de 1986 a permis de prendre d'importantes mesures en vue d'établir la confiance, qui ont ouvert la voie à un débat sérieux sur le contrôle des armements conventionnels en Europe. Le Document de clôture de Vienne de 1989 contenait de nouveaux engagements innovateurs ainsi que des activités de suivi qui permettent actuellement de faire progresser le processus de la CSCE dans tous les domaines.

Les négociations de Vienne sur les mesures visant à établir la confiance et la sécurité font suite aux travaux de Stockholm. Les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (qui ne sont pas directement liées à la CSCE, mais qui s'inscrivent dans le cadre de celle-ci) permettront de réaliser d'importantes percées grâce à une réduction du niveau des forces et des armements.

À la réunion de Sofia sur la protection de l'environnement, qui s'est tenue en

octobre et novembre 1989, les États participants ont convenu de négocier des conventions dans des domaines importants de la protection de l'environnement.

La Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe, qui s'est déroulée du 19 mars au 11 avril 1990, a réuni pour la première fois des fonctionnaires et des gens d'affaires afin d'examiner des mesures permettant de relancer la coopération commerciale et industrielle, et afin de faire le nécessaire pour amorcer l'intégration des pays de l'Europe de l'Est dans le système économique mondial.

La conférence en cours sur la dimension humaine a été un facteur important qui a permis de progresser dans le domaine des droits de la personne. La prochaine réunion, prévue à Copenhague, cherchera à élargir le consensus européen sur le droit à des élections libres, la règle du droit, les institutions représentatives, les droits des minorités, les libertés religieuses et bien d'autres droits fondamentaux de la personne.

D'autres rencontres tenues dans le cadre de la CSCE ont permis d'aborder, ou aborderont l'information, la culture et la question de la Méditerranée avant la prochaine grande réunion de suivi à Helsinki, en mars 1992.

Cela fait un calendrier très chargé. Mais le rythme des événements a été tel que les États participants souhaitent tous maintenant tenir un sommet spécial de la CSCE en novembre prochain pour marquer la signature d'un accord sur les forces conventionnelles en Europe, évaluer l'impact des changements survenus rapidement, consolider les réalisations déjà acquises et déterminer la marche à suivre pour l'évolution de la nouvelle Europe.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait part de l'appui sans réserve du Canada à la tenue d'un sommet de la CSCE. "Il est essentiel que cette organisation ait un rôle de premier plan dans la conception et la mise en oeuvre d'un nouvel ordre en Europe, a-t-il déclaré. Pour le Canada, la CSCE est la tribune la plus importante pour traiter de questions touchant l'établissement d'une nouvelle paix et d'une nouvelle prospérité en Europe".

Les entretiens qui ont eu lieu entre les ministres des Affaires étrangères à la Conférence "Ciels ouverts" d'Ottawa ont permis d'avancer sur le projet de sommet. Le lieu, la date et l'ordre du

jour feront l'objet de consultations intensives entre les 35 États participants au cours des prochaines semaines.

Le Canada souhaite la tenue d'un sommet pour amorcer le processus d'institutionnalisation de la CSCE. Nous envisageons une combinaison d'activités régulières dans les principaux domaines à l'étude, de consultations politiques de haut niveau et d'une remise en valeur des institutions existantes, pour faire l'unité de l'Europe et élargir la coopération entre tous les États participants. Une participation entière et constructive du Canada et des États-Unis à ce processus est essentielle.

Depuis 1973, le Canada a oeuvré au sein de la CSCE pour établir la sécurité et la confiance, et pour favoriser le libre mouvement des peuples, des informations et des idées. Nous abordons maintenant la tâche qui consiste à créer une nouvelle architecture européenne qui sera solide, permanente et sûre. ■

Arrêté de situation sur les FCE

Conscients que la Conférence "Ciels ouverts" d'Ottawa serait, pour les ministres des Affaires étrangères, l'occasion d'un utile échange de vues sur les grands dossiers de la sécurité européenne, les négociateurs FCE du groupe occidental ont, durant la période précédant la Conférence, dressé prioritairement l'inventaire des questions à régler au niveau politique. Il en est résulté une série d'initiatives occidentales à Vienne au début de février, y compris la révision des propositions sur les forces américaines et soviétiques, sur les chars d'assaut et les blindés de combat ainsi que sur les avions et les hélicoptères de combat.

Ces "travaux d'approche" ont permis aux ministres réunis à Ottawa de tenir des discussions productives sur une vaste gamme de questions liées aux FCE et à la CSCE, et de s'entendre sur une proposition FCE qui aurait pour effet de limiter à 195 000 militaires de part et d'autre les forces américaines et soviétiques stationnées dans la zone centrale européenne. En vertu de cet arrangement, les États-Unis pourraient en outre stationner 30 000 hommes de plus en Europe, à l'extérieur de la zone centrale.

La Conférence a de plus donné naissance au mécanisme "deux plus quatre" qui gouvernera le processus d'unification de l'Allemagne. En conséquence, les négociateurs FCE doivent maintenant relever le difficile défi d'élaborer un traité qui tienne compte des changements importants en Europe centrale et du réalignement possible des pays à l'intérieur des alliances existantes.

En partie du fait de cette situation et des incertitudes grandissantes en Union soviétique même, la sixième série de pourparlers dans le cadre des négociations FCE n'a pas été menée aussi rondement que les précédentes. Les négociateurs ont toutefois bonne confiance que la série de rencontres de haut niveau qui doit avoir lieu ce printemps et au début de l'été, y compris la Conférence "Ciels ouverts" à Budapest et le sommet Gorbatchev-Bush en juin, permettront d'en arriver comme prévu à un accord cette année.

Voici comment le Canada et ses alliés de l'OTAN élaborent des propositions globales de négociation à Bruxelles et participent aux négociations FCE.

Sur la base des objectifs énoncés dans le mandat FCE et armés des instructions de leurs capitales respectives, les représentants de l'OTAN se rencontrent deux fois par mois dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau à Bruxelles pour convenir de positions qui seront déposées à Vienne. Le Groupe de travail a été créé en 1986 pour mettre en place des initiatives dans le domaine du contrôle des armements conventionnels; le Canada y est représenté par un haut fonctionnaire d'AECEC.

Compte tenu de la complexité de la négociation, le Groupe a mis sur pied plusieurs organes spécialisés — les équipes — pour aider à l'élaboration des propositions. Ces organes s'occupent de la vérification (équipe verte), des données relatives à l'OTAN et au Pacte de Varsovie (équipes bleue et rouge), des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité (équipe blanche) et de l'élaboration du traité (représentants adjoints du Groupe). Le Canada, qui participe aux réunions de chaque organe, est particulièrement actif au sein de l'équipe verte. Lorsque le Groupe de travail s'entend sur une position occidentale, cette position est transmise à Vienne, où elle est déposée par les négociateurs des pays occidentaux.

Les négociations FCE sont structurées

de telle façon qu'elles permettent à l'Est et à l'Ouest de négocier simultanément différents aspects du traité. Les nouvelles propositions sont généralement présentées lors des séances plénières hebdomadaires, auquel moment les membres procèdent à un premier échange de vues. Chaque proposition est alors attribuée à l'un des groupes de travail pour examen plus détaillé et négociation. Selon la complexité de la proposition, le groupe de travail peut décider d'établir des "groupes de contact" officieux, qui donnent aux vingt-trois pays participant aux négociations l'occasion de se rencontrer pour échanger des vues de façon informelle. Les réunions des groupes de travail et de contact regroupent les représentants des vingt-trois pays, mais les négociateurs des pays occidentaux se rencontrent plusieurs fois par semaine pour coordonner leur approche.

Le Canada participe activement à toutes les consultations des pays occidentaux et à toutes les réunions des vingt-trois. Étant donné sa compétence dans le domaine, il préside les travaux du groupe de contact officieux sur la vérification. La délégation canadienne à Vienne, qui est accréditée à la fois aux négociations FCE et aux négociations CSBM, se compose de trois officiels d'AECEC, de deux conseillers du ministère de la Défense nationale et d'un ambassadeur, qui est le chef de la délégation pour les deux négociations. ■

La CD des Nations Unies se réunit pour la dernière fois selon "l'ancienne formule"

La Commission du désarmement (CD) des Nations Unies tiendra sa session annuelle entre les 7 et 29 mai au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il s'agira d'une session de transition étant donné qu'à partir de 1991, la CD se réunira selon une "nouvelle formule" ayant pour but d'accroître l'efficacité de l'organisme.

Au cours de la session de 1990, la Commission se penchera sur diverses questions touchant au désarmement, lesquelles ont toutes, sauf une, été reportées de la session de 1989. Le nouveau point à l'ordre du jour est intitulé "Informations objectives sur les questions militaires", et il avait été demandé, dans la résolution 44-116E de l'AGNU de l'automne dernier que le Canada a coparrainée, qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la session de 1990 de la CD. Parmi les points qui ont été reportés de sessions antérieures figurent le désarmement nucléaire, la puissance nucléaire de l'Afrique du Sud, le rôle de l'ONU en matière de désarmement, les armes navales, les armes conventionnelles et la troisième décennie du désarmement.

Les réformes de la CD qui entreront en vigueur en 1991 seront vraisemblablement fondées sur le document intitulé "Moyens d'améliorer le fonction-

nement de la Commission du désarmement", qui était annexé à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1989, elle-même intitulée "Rapport de la Commission du désarmement" (44-119C), et qui fut adoptée par consensus. Figurait dans ce document une recommandation selon laquelle la CD devrait s'efforcer d'achever, à sa session de 1990, l'examen de tous les points de son ordre du jour, à l'exception de tout nouveau point.

Le Canada est un partisan convaincu de la réforme de la CD; aussi se consacrera-t-il à faire aboutir de manière satisfaisante le plus grand nombre possible de points à l'ordre du jour cette année, afin que la CD puisse commencer l'examen de nouvelles questions à la session de 1991. Étant donné qu'il appuie fermement le concept de l'information objective sur les questions militaires, le Canada s'attend à prendre une part active aux délibérations à cet égard. En raison, cependant, des efforts soutenus qui devront être fournis dans le but d'achever l'examen de points reportés de la session de 1990, il se pourrait que la question de l'information objective ne fasse pas cette année l'objet d'une étude approfondie. ■

Le Canada préside le Comité spécial

Le Canada préside les travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique durant la session de 1990 de la Conférence du désarmement (CD). La présidence alterne chaque année entre les membres du groupe des pays socialistes, du groupe des pays occidentaux et du Groupe des 21 (pays neutres et non alignés). Le Canada assume la présidence en tant que candidat du groupe des pays occidentaux.

La CD est le seul organisme multilatéral mandaté par les Nations Unies pour négocier les questions de limitation des armements et de désarmement. Elle tient deux sessions par année à Genève, au printemps (de février à avril) et à l'été (de juin à août). Conformément à la résolution adoptée par consensus par l'AGNU à sa trente-neuvième session le 12 décembre 1984,

la CD décidait, le 29 mars 1985, de créer un Comité spécial à qui serait confié le dossier de la limitation des armements et de l'espace extra-atmosphérique.

En 1990, le Comité a reçu pour mandat de la CD de continuer d'étudier et d'identifier, grâce à un examen général et de fond, les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Dans son allocution du 13 mars devant le Comité spécial lors de la première réunion de cet organisme cette année, l'ambassadeur du Canada à la CD, M. Gerald Shannon, a fait observer que le Canada s'intéresse depuis plusieurs années aux travaux du Comité et qu'il y a affecté des ressources importantes. Il a ajouté que, malgré la difficulté de s'entendre sur les moyens concrets d'empêcher la course aux armements dans l'espace, cet intérêt n'avait pas

diminué car, en dépit des frustrations, le Canada reconnaît l'importance à long terme des questions en cause.

M. Shannon a noté que, dans une perspective immédiate, la prévention de cette course est étroitement liée à la stabilité stratégique de la planète. Il a en outre souligné l'importance de la question à plus long terme, faisant remarquer que nul ne peut prédire avec quelque autorité ou quelque certitude que ce soit les ramifications réelles, sur les plans politique, économique, culturel et intellectuel, de nos incursions dans l'espace. L'ambassadeur a précisé qu'il est par ailleurs probablement impossible d'en sous-évaluer l'importance. Enfin, il a invité le Comité à prendre en compte dans une optique responsable et à long terme les divergences de vues légitimes exprimées en son sein et à adopter une attitude positive face à son travail. ■

L'Est, l'Ouest et les pays neutres et non alignés d'Europe discutent de doctrines militaires

Du 16 janvier au 5 février, les hauts gradés des 35 États membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se sont réunis à Vienne pour discuter des doctrines et des stratégies militaires de leurs pays respectifs. Le séminaire sur les doctrines militaires — le premier du genre — avait été proposé par le groupe occidental dans le cadre des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (CSBM).

Quatre grands thèmes ont été abordés:
— la stratégie militaire dans le contexte de la politique de sécurité nationale;
— la structure et la posture militaires;
— les activités et la formation militaires;
— les budgets et la planification militaires.

Le séminaire mettait à l'essai une approche relativement inexplorée des problèmes de sécurité. En fournissant aux nations de l'Est et de l'Ouest ainsi qu'aux pays non alignés d'Europe une tribune où débattre des doctrines et des stratégies, cette rencontre visait à donner aux participants une idée plus juste des intentions derrière les structures et les activités des forces militaires. Le séminaire devait aussi contribuer à enrichir les discussions menées dans le cadre des négociations CSBM.

Le Canada était représenté par M. David Peel, ambassadeur du Canada aux négociations sur les FCE et les CSBM; le général John de Chastelain, chef d'état-major de la Défense des Forces canadiennes; le lieutenant-général Richard Evraire, représentant militaire canadien au Comité militaire de l'OTAN à Bruxelles; et le major-général Brian Smith, commandant des Forces canadiennes en Europe à Lahr (République fédérale d'Allemagne). Le lieutenant-général Evraire livre ici après ses impressions du séminaire.

Le séminaire sur les doctrines militaires a été une expérience très positive qui s'est déroulée dans une atmosphère de courtoisie, de coopération et de franchise. Le matériel présenté était pour l'essentiel déjà bien connu, sauf peut-être celui concernant les doctrines

des pays est-européens, qui évoluent rapidement. Compte tenu de cette situation, l'échange de vues et de positions entre les pays membres de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie sur d'importantes questions militaires en est venu à primer sur le contenu effectif des présentations.

Dans leurs présentations, les pays du Pacte de Varsovie tendaient à insister sur la nouvelle doctrine défensive de leurs forces. À bon nombre d'égards, il était évident que les changements annoncés — même si bon nombre

Le séminaire a été une expérience très positive qui s'est déroulée dans une atmosphère de courtoisie, de coopération et de franchise

étaient en cours — n'avaient pas encore été intégralement incorporés dans une structure nouvelle des forces. Il était néanmoins réconfortant de constater que bon nombre de pays de l'Est accélèrent ce processus en confiant aux civils un contrôle plus grand de l'élément militaire.

Bien qu'elles aient été plutôt vagues, les présentations des pays non soviétiques du Pacte de Varsovie ont été les plus intéressantes. Étant donné la rapidité avec laquelle les changements politiques sont survenus dans ces pays juste avant la tenue du séminaire (particulièrement en Roumanie), on peut supposer que ces pays ont tenu à être vagues. Les déclarations les plus nettes sont venues de la Hongrie, notamment au sujet du retrait des troupes soviétiques et du redéploiement des forces nationales à l'intérieur même du pays. La Pologne, pour sa part, restait relativement prudente et la Tchécoslovaquie était préoccupée par la question du retrait des troupes soviétiques de son territoire. Les Allemands de l'Est étaient généralement peu enclins au com-

promis, quoique cette situation tenait probablement à l'absence d'instructions claires de la part de leurs autorités nationales.

Les principales préoccupations des pays du Pacte de Varsovie gravitaient autour de ce qu'ils considéraient être les aspects offensifs de la doctrine de l'OTAN, qui à leur avis n'étaient pas conformes à la nature défensive déclarée de l'alliance occidentale. Elles avaient notamment trait à l'attaque des forces de deuxième échelon (FOFA), aux forces navales, à la riposte graduée, à la défense avancée, aux forces de déploiement rapide, ainsi qu'au but et à la signification de la dissuasion, sur le plan tant conventionnel que nucléaire. Les pays de l'OTAN ont fourni une justification claire et étoffée dans chaque cas, tout en reconnaissant que certains concepts, comme le FOFA, pourront devoir être repensés pour tenir compte de l'évolution de la situation.

Les pays neutres et non alignés (NNA) ont largement insisté sur le caractère défensif de chaque aspect de leur situation militaire. Dans plusieurs cas, ils semblaient vouloir promouvoir leur structure et leur doctrine comme modèle pour l'Europe de demain, tout en faisant commodément abstraction de la réalité géostratégique de leurs voisins de l'OTAN qui rendent leur neutralité possible. Ces pays ont en outre proposé de mettre en place un ensemble de critères à l'aide desquels pourrait être évalué le caractère défensif d'une situation militaire nationale donnée. Cette proposition n'a pas fait l'unanimité, puisqu'on estimait que de tels critères ne pourraient permettre une évaluation équitable en raison des besoins de sécurité différents de chaque nation.

Dans les présentations de l'OTAN, on pouvait déceler, outre les différences considérables de style et d'accent, un remarquable degré de solidarité et une cohérence fondamentale d'une présentation nationale à l'autre. L'alliance occidentale a fourni des preuves concrètes de son orientation défensive, précisant toutefois qu'une certaine capacité offensive faisait partie

intégrante de cette défense. Les préoccupations principales de l'OTAN à l'égard des présentations des pays membres du Pacte de Varsovie avaient trait au lien encore ténu entre les nouvelles intentions défensives déclarées et la nouvelle structure des forces, ainsi qu'au statut des forces stationnées de l'URSS dans les pays non soviétiques du Pacte de Varsovie.

Le Séminaire sur les doctrines militaires a été caractérisé par des échanges ouverts, mais il ne faudrait pas en faire trop grand cas. Il subsiste encore entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, même au niveau de la compréhension des concepts, des divergences considérables qui ne seront pas facilement conciliables. On pourrait peut-être utilement donner suite à la proposition faite par le Canada d'établir un glossaire des concepts pour régler une partie des problèmes de terminologie et de traduction. Quant à l'utilité de tenir d'autres réunions du genre, il serait préférable que la situation en Europe se stabilise encore plus ou, tout au moins, qu'un premier accord FCE soit signé. Autrement, ce type de séminaire risque de ne donner lieu qu'à des discussions stériles. ■

Conférence d'amendement du PTBT

Une série de consultations informelles au siège de l'Organisation des Nations Unies ont permis d'en venir à une entente concernant les dates et le lieu de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT). Cette conférence se tiendra à New York, du 7 au 18 janvier 1991, et sera précédée d'une réunion d'organisation, qui aura également lieu à New York, du 28 mai au 8 juin 1990. La réunion d'organisation traitera de questions administratives, comme le mode de financement de la conférence. Ces dates ont été acceptées à l'unanimité par les États signataires du Traité.

La conférence est le résultat d'une initiative prise par quelque 40 signataires,

en vue de convertir par voie d'amendement le PTBT en un Traité d'interdiction complète des essais (CTBT). Même si l'amendement proposé jouit d'un vaste appui des pays non-alignés, les pays occidentaux s'y opposent.

Le Canada s'oppose à l'initiative pour plusieurs raisons. En premier lieu, pour les parties originellement signataires, il n'a jamais été question que le PTBT puisse servir à établir un CTBT. De l'avis du Canada, un tel projet pourrait miner le PTBT et entraîner une perte de confiance à l'égard des procédés de désarmement existants, car dans certains pays, on ne saurait plus à quoi s'en tenir lors de la négociation d'éventuels traités de contrôle des armements

Le Canada assistera à la conférence et s'efforcera de participer de façon constructive

multilatéraux et on pourrait craindre que de tels traités soient bafoués eux aussi. En deuxième lieu, l'opposition avouée de certains des gouvernements dépositaires du PTBT à la conversion du Traité en CTBT signifie que l'initiative n'a pas vraiment de possibilités de réussir, car chaque gouvernement dépositaire (à savoir, les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni) disposent d'un droit de veto sur chacun des amendements. De plus, un amendement au PTBT n'imposerait aucune limite des essais nucléaires aux États possédant des armes nucléaires qui ne sont pas signataires du Traité (c.-à-d., la France et la Chine).

Malgré son opposition à l'amendement, le Canada assistera à la conférence et s'efforcera de participer de façon constructive à ses délibérations, ainsi que l'a annoncé Mme Peggy Mason, l'ambassadrice au désarmement, dans sa déclaration d'ouverture prononcée devant la Première Commission de l'Organisation des Nations Unies le 20 octobre dernier. Madame Mason dirigera la délégation canadienne à la conférence. Même si la conjoncture n'est pas favorable à la conclusion d'un

CTBT à cette occasion, le Canada souhaite que les résultats de la réunion donnent de l'élan aux efforts qui se poursuivent à la Conférence sur le désarmement à Genève en vue de la réalisation d'un CTBT, y compris, comme première mesure, l'établissement du mandat d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. ■

Réunion du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les transferts d'armements a tenu sa première réunion du 22 au 26 janvier à New York. Le Groupe a été créé en application de la résolution 43/75I, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session de 1988, dans laquelle l'Assemblée invite le Secrétaire général à mener en collaboration avec des experts gouvernementaux une étude sur les moyens de promouvoir la transparence des transferts internationaux d'armes conventionnelles sur une base universelle et non discriminatoire. En préparant l'étude, le Groupe doit tenir compte des vues des États membres des Nations Unies, ainsi que de toute autre information pertinente, notamment en ce qui concerne le problème des transferts d'armes illicites. Le Secrétaire général présentera les résultats à l'Assemblée générale à l'automne de 1991.

Le Groupe est formé d'experts de dix-neuf pays. Le Canada est représenté par M. Ernie Regehr, agrégé de recherche et chargé de cours à l'*Institute for Peace and Conflict Studies* de l'Université de Waterloo et coordonnateur de la recherche pour le compte de Project Ploughshares. M. Regehr a beaucoup écrit sur le commerce international des armes.

À la réunion de janvier, la discussion a été axée sur le mandat de l'étude ainsi que sur la définition des termes clés du mandat du Groupe, comme "armes", "transferts" et "transparence". Le Groupe devrait tenir sa prochaine réunion à New York en juillet. ■

Réunion du Groupe consultatif



M. Ben Sanders, Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, M. Don McPhail et le professeur Ashok Kapur à la réunion du Groupe consultatif, tenue à Cornwall les 11 et 12 janvier 1990.

Le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements s'est réuni à Cornwall en Ontario, les 11 et 12 janvier pour discuter du "Régime de non-prolifération nucléaire: options pour le Canada". Le Groupe consultatif se compose d'une soixantaine de Canadiens qui se réunissent régulièrement sous la présidence de l'ambassadeur au désarmement dans le but de conseiller le gouvernement sur ses politiques relatives au contrôle des armements et au désarmement. On compte parmi ses membres des universitaires, des chercheurs privés, d'anciens fonctionnaires fédéraux, des particuliers et des représentants d'organisations non gouvernementales; ceux-ci partagent tous un vif intérêt et des connaissances précises sur le contrôle des armements et le désarmement.

Le sujet des consultations du mois de janvier a été choisi en fonction de la Quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se tiendra prochainement. L'ambassadrice au désarmement, Mme Peggy Mason, qui dirigera la délégation canadienne à la Conférence d'examen — prévue pour le 20 août à Genève — a fait remarquer dans son allocution d'ouverture que le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire est l'une des grandes priorités du Canada dans le domaine du contrôle des armements et

du désarmement. Elle a demandé au Groupe de définir et d'évaluer un éventail de possibilités d'action que le Canada pourrait envisager dans les trois secteurs suivants: garanties et promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; adhésion universelle au TNP; et ajouts au TNP et autres solutions.

Afin de donner le ton aux discussions des ateliers, trois conférenciers ont entretenu le Groupe du Traité proprement dit. M. Don McPhail, chef de la délégation canadienne à la Conférence d'examen du TNP tenue en 1980, et actuellement conseiller spécial au Bureau du Conseil privé à Ottawa, a déclaré que le TNP, quoiqu'il demeure un outil imparfait, avait contribué à circonscrire la prolifération et continuait d'être un élément essentiel de la sécurité et de la stabilité internationales à l'époque nucléaire. M. Ashok Kapur, du Département de sciences politiques de l'Université de Waterloo, s'est démarqué de ce point de vue, affirmant que le TNP n'avait que fort peu réduit les activités des États résolus à développer leur capacité nucléaire, et qu'en conséquence, la politique canadienne ne devrait pas lui accorder autant d'importance. M. Ben Sanders, président du Programme pour la promotion de la non-prolifération nucléaire à New York, a soutenu que le monde était inconcevable sans le TNP. Selon lui, s'il est vrai que le Traité n'a

pas comblé toutes les attentes, il s'est malgré tout révélé fort utile et son avenir est prometteur si l'on s'emploie à le défendre.

Au terme de maintes délibérations tant dans les ateliers que dans les séances plénières, le Groupe a présenté une série de possibilités d'action, dont la majorité se regroupent sous six thèmes généraux.

Tout d'abord, le Groupe a demandé que l'on prenne davantage conscience des motifs sous-jacents pouvant inciter les États à produire des armes nucléaires, et a proposé que soient élaborées et appliquées des politiques susceptibles de réduire ces motifs. C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été présentées diverses propositions visant la conclusion d'arrangements relatifs à la sécurité régionale, l'établissement de zones dépourvues d'armes nucléaires, et l'application de mesures de confiance régionales. Reprenant le même thème, certains étaient d'avis que le Canada et les Nations Unies devraient jouer un rôle plus important au chapitre de la sécurité régionale, notamment grâce aux mesures de maintien de la paix.

Deuxièmement, le Groupe était d'avis que le Canada devrait appuyer l'établissement de mesures d'incitation et de dissuasion afin d'encourager l'adhésion et de décourager la non adhésion au régime de non-prolifération nucléaire. À ce propos, un grand nombre de participants ont préconisé l'utilisation des conditions actuelles d'échanges nucléaires, l'aide au développement et le réaménagement de la dette pour promouvoir un plus grand respect des principes et des pratiques du régime.

Troisièmement, le Groupe a allégué que le Canada devrait faire pression sur les États fournisseurs afin qu'ils observent une ligne de conduite plus uniforme. De nombreux participants ont recommandé d'intensifier les politiques visant à encourager les pays fournisseurs à demander davantage de garanties en ce qui concerne les transferts de matières et de technologies nucléaires.

Quatrièmement, le Groupe a fait remarquer qu'il était vital pour la bonne marche du régime de non-prolifération, de consolider l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il a

donc été proposé que le Canada appuie les politiques destinées à accroître les ressources financières et humaines de l'AIEA, à améliorer son mandat et ses pouvoirs, et à étendre l'application de ses dispositions concernant les mesures de garanties.

Cinquièmement, le Groupe a également suggéré que le Canada intervienne davantage afin d'accélérer les progrès réalisés dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Certains participants ont préconisé que l'on porte une attention particulière aux mesures visant à réduire la prolifération verticale afin de garantir que les États dotés d'armes nucléaires respectent la compensation qu'offre le TNP aux autres États qui ne font pas appel à la puissance nucléaire.

En conclusion, tandis que de nombreux participants appuyaient les efforts déployés pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, d'autres se sont montrés en faveur d'une diminution de l'importance de l'énergie nucléaire au profit de l'étude et du développement d'autres sources d'énergie plus sensibles aux exigences de la sécurité. Certains ont recommandé que le Canada cesse à la longue toute promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire et encourage les autres pays à en faire autant.

Les délibérations ont bénéficié de la présence de plusieurs spécialistes de la non-prolifération venus d'universités canadiennes, de centres de recherche et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Des fonctionnaires d'AECEC, d'Énergie, Mines et Ressources Canada et du ministère de la Défense nationale étaient également présents aux consultations. ■

Quatre points de vue sur le TNP

L'ambassadrice au désarmement, Mme Peggy Mason, a déclaré: "Le Canada accorde la plus haute importance au maintien et au renforcement du TNP, et vise notamment l'adhésion universelle au Traité. Non seulement le TNP représente la meilleure garantie contre la dissémination horizontale des armes nucléaires, mais il est également le seul à même d'assurer une évolution rapide en ce qui touche le contrôle de armes conventionnelles, celui des armes chimiques, ainsi que celui des armes nucléaires dont sont munies les puissances nucléaires... Les États n'accepteront de signer d'autres accords sur le contrôle des armements que s'ils ont l'assurance qu'un régime de non-prolifération en règle interdit aux parties à ces accords d'acquiescer des armes nucléaires. Par définition, si l'on s'engage à l'égard du contrôle des armements et du désarmement, on s'engage automatiquement à l'égard du TNP".

M. Don McPhail a déclaré: "Le TNP constitue un traité absolument essentiel pour la sécurité mondiale à l'époque nucléaire. Sans un tel traité, les dangers de prolifération se multiplieraient et le commerce et la coopération nucléaires seraient moins fertiles et offriraient moins de sécurité. Le TNP est un outil de conciliation qui favorise à la fois la coopération nucléaire internationale et le désarmement. Mais sa valeur primordiale réside dans l'imposition de restrictions légales à la prolifération horizontale — mesure nécessaire pour réduire la dissémination des armes nucléaires — et dans la création d'obligations relatives à l'application des mesures de garanties de l'AIEA."

M. Ashok Kapur a déclaré: "La mesure la plus importante que peuvent prendre les dirigeants nationaux est de modérer leur position sur la question de la prolifération nucléaire en minimisant son importance... Le TNP est un événement insolite dans le cadre des relations internationales modernes. La politique de non-prolifération dure depuis un certain temps du fait que ses adeptes ont réussi à créer l'illusion d'une promesse de sécurité pour le monde, de même qu'ils ont fait croire à la conclusion d'un grand marché international entre les partisans et les détracteurs des armes nucléaires. Cette approche reposait sur des malentendus avec lesquels on pouvait composer dans les années 60 mais qu'il n'est plus possible de contourner de nos jours."

M. Ben Sanders a déclaré: "Je soutiens que le TNP a réellement contribué à freiner la dissémination d'armes nucléaires dans de nouveaux États... Même si le Traité n'a pas encore répondu à ses premiers objectifs aussi efficacement qu'on l'avait espéré, il a sans aucun doute rempli certaines des fonctions qu'on lui avait assignées et il a même accompli plusieurs desseins qui n'avaient pas été prévus au début. Le TNP est à l'heure actuelle le seul instrument multinational à tenir ce rôle. Dans un avenir prévisible, on ne peut faire appel à aucun substitut qui soit plus efficace et acceptable pour la communauté internationale en général, sans mettre en danger tout ce qui a été réalisé jusqu'ici." ■

Le Canada note le vingtième anniversaire du TNP

Le 5 mars marquait le vingtième anniversaire du TNP. Le Traité a été ouvert aux adhésions le 1er juillet 1968, et est entré en vigueur le 5 mars 1970. En notant l'anniversaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a réaffirmé en termes non équivoques le soutien du Canada à l'égard du Traité. "Le Traité sur la non-prolifération n'a rien perdu de son importance, car il oblige les pays qui en sont partie à empêcher la prolifération des armes nucléaires et il facilite la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire", a déclaré le Ministre. "Le Traité encourage de plus les parties à poursuivre les négociations visant la réduction des arsenaux nucléaires."

Le Canada, l'un des premiers adhérents au Traité sur la non-prolifération, milite activement en faveur de l'adhésion universelle au Traité. "Je demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer officiellement au Traité", a déclaré M. Clark. "Il demeure important que la communauté internationale appuie de façon non équivoque cet important Traité, compte tenu particulièrement des changements sans précédent qui bouleversent actuellement le monde."

Environ 141 États sont actuellement partie au Traité sur la non-prolifération, mais un certain nombre d'États ayant une capacité nucléaire de pointe ont refusé de signer le Traité. ■

Point de mire: La relation entre le contrôle des armements et le désarmement, et la paix

Point de mire s'adresse aux élèves du secondaire.

À Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, nous recevons fréquemment des lettres d'élèves qui nous demandent ce que nous faisons pour favoriser la paix.

Dans notre réponse, nous décrivons comment nous contribuons au règlement des conflits et aux activités de maintien de la paix par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies. Nous mentionnons aussi la recherche que nous faisons dans le domaine de la vérification du contrôle des armements et notre participation active aux négociations et discussions sur le contrôle des armements et le désarmement. Comme la plupart des gens, nous supposons qu'il y a un lien entre le contrôle des armements et le désarmement d'une part, et la paix d'autre part. Mais quel est ce lien, plus précisément? Est-ce que le contrôle des armements et le désarmement préviennent les guerres? Si oui, comment?

D'abord, quelques définitions.

Souvent, on a tendance à croire que les termes "contrôle des armements" et "désarmement" veulent dire la même chose. À strictement parler, ce n'est pas le cas.

Le contrôle des armements — on utilise parfois aussi les expressions "limitation des armements" et "réglementation des armements" — concerne les mesures qui limitent ou règlent la croissance des stocks d'armes, des forces militaires et des activités de soutien. Ces mesures peuvent comprendre des restrictions sur les quantités, les types, la mise à l'essai ou l'entraînement, le stationnement, l'acquisition et l'utilisation. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) conclu en 1963, qui interdit les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, est un exemple d'accord de contrôle des armements. Le Traité de 1968 sur la non-prolifération (TNP), destiné à

empêcher que les armes nucléaires ne s'étendent aux pays qui n'en n'ont pas déjà, est un autre exemple.

Le terme "désarmement" s'applique à la réduction ou à l'élimination effectives des armements et (ou) des forces militaires. Le Traité de 1987 sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI), aux termes duquel les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à éliminer toutes leurs armes nucléaires d'une portée de 500 km à 5 500 km, est un exemple d'accord de désarmement.

Lorsque des armes ou du matériel doivent être démantelés ou détruits ou que des troupes sont démobilisées, on peut parler de désarmement. Sinon, il s'agit de contrôle des armements.

On pourrait penser que la relation entre le contrôle des armements et le désarmement — qu'on abrège en CAD — et la paix est évidente. Si les pays n'ont pas d'armes, ils ne peuvent faire la guerre. Mais, comme les définitions l'ont montré, les accords CAD n'éliminent pas toujours les stocks d'armes; parfois, ils les limitent tout simplement. De plus, à moins d'interdire les bâtons et les pierres, on peut raisonnablement supposer que des pays qui tiennent vraiment à faire la guerre y parviendront, même s'il y a des restrictions quant aux armes. Même le concept du "désarmement général et complet" préconisé par les Nations Unies permet aux pays de maintenir des forces militaires et des arsenaux suffisants pour assurer l'ordre chez eux. Est-ce que cela veut dire que le CAD n'a rien à voir avec la paix?

Pas vraiment. Les armes ne sont pas la seule cause de la guerre, mais elles peuvent en accroître le risque. Le renforcement de la capacité militaire peut éveiller la méfiance et créer des tensions susceptibles de déclencher les hostilités. La course navale aux armements entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne dans les années qui ont précédé la Première Guerre mondiale a probablement été l'une des causes de cette guerre. Si le pays A constate que

le pays B renforce son élément militaire, il peut penser que le pays B a l'intention de l'attaquer, et il peut décider de l'attaquer en premier.

Le CAD peut réduire les risques de guerre de diverses façons:

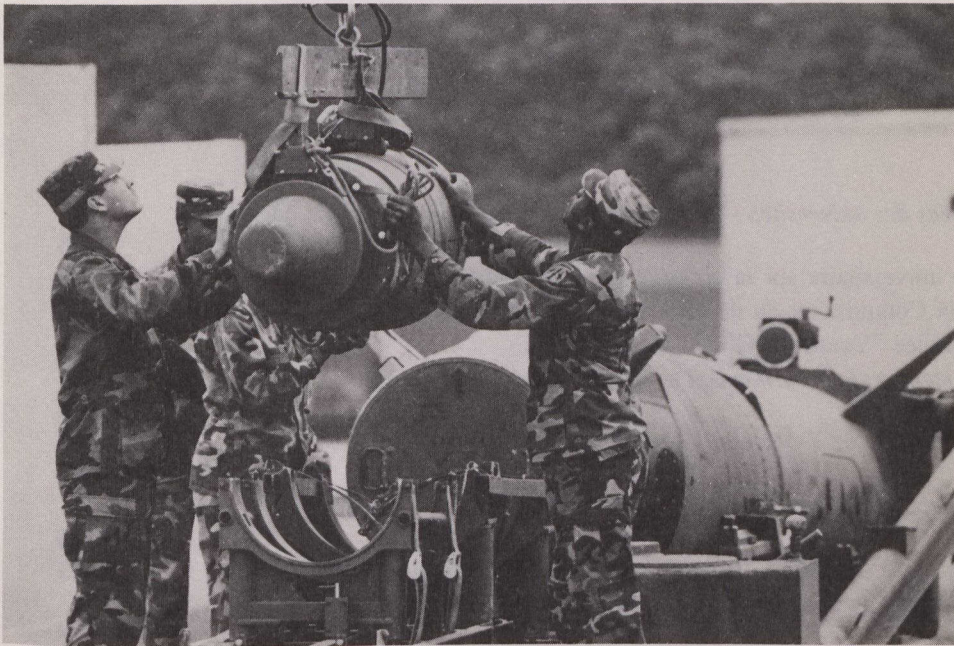
1. En accroissant la certitude en ce qui concerne la capacité militaire du pays en cause et ses intentions.

Le pays A peut ne pas avoir la certitude que le pays B renforce son élément militaire ou ignorer dans quelle mesure il le renforce. Les craintes sur lesquelles il base son attaque sont peut-être sans fondement. Les accords CAD qui renseignent davantage sur les niveaux des forces des autres pays et leurs intentions militaires peuvent réduire la méfiance. En outre, en limitant les niveaux des forces de part et d'autre, le CAD peut rassurer les pays quant à l'orientation des futurs développements militaires.

2. En assurant un équilibre militaire stable.

Le CAD peut créer des situations où les pays en cause ont des forces militaires de taille et de type à peu près équivalents. Les pays sont moins susceptibles de se faire la guerre si celle-ci risque fort d'aboutir à une impasse coûteuse.

Le CAD peut également réduire ou limiter le nombre d'armes "déstabilisatrices", c'est-à-dire qui accroissent le danger d'une attaque par surprise ou d'une attaque avancée en situation de crise. De l'avis de certains, les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) basés dans les silos sur terre sont plus déstabilisateurs que les missiles balistiques à bord de navires ou de sous-marins (SLBM) parce qu'ils sont des cibles faciles. En situation de crise, un pays pourrait être tenté de se servir d'abord de ses ICBM, parce qu'il craindrait que ces missiles soient détruits s'il ne les utilisait pas. Bon nombre font valoir que les accords qui encouragent les pays à stationner en mer plutôt que sur terre leurs missiles à longue portée contribuent à la stabilité.



Des soldats américains à une base de Mutlangen, en Allemagne de l'Ouest, démantèlent la section du radar d'un missile Pershing II, qui est retiré aux termes du Traité FNI. Le Traité FNI est un exemple d'accord sur le désarmement.

Photo de la US Information Agency 88-1219-C

Par exemple, le Traité SALT de contrôle des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique a gelé aux niveaux existants le nombre de lanceurs d'ICBM et de SLBM des deux pays tout en permettant d'augmenter le nombre de SLBM à condition qu'ils démantèlent un nombre équivalent d'ICBM ou de SLBM plus vieux.

3. En réduisant la probabilité qu'un accident ou une crise ne déclenche une guerre.

C'est ce que font les accords CAD qui restreignent les armes déstabilisatrices. De plus, un certain nombre d'accords de contrôle des armements sont destinés à empêcher des incidents qui peuvent dégénérer en crise ou mener à la guerre, ainsi qu'à améliorer les communications entre les pays en cas d'accident ou de crise. L'accord sur les "mesures en cas d'accident" conclu entre les États-Unis et l'Union soviétique en est un exemple. Ce document prévoit entre autres que les deux parties amélioreront leurs procédures de sécurité pour éviter que des armes nucléaires soient utilisées accidentellement ou sans autorisation. Un deuxième exemple est l'accord de "communication directe" ("Hot Line") que ces deux mêmes pays ont passé pour que les deux dirigeants puissent dis-

poser d'un moyen de communication rapide et sûr au cas où la situation l'exigerait. Le Canada et l'Union soviétique ont récemment signé un accord sur la prévention des incidents en mer, pour éviter les accidents mettant en cause leurs marines respectives.

4. En encourageant la communication.

Le dialogue vaut son pesant d'or. Les négociations entre pays sur presque n'importe quelle grande question diminuent d'autant le risque de guerre. De cette façon, les deux parties peuvent mieux comprendre les préoccupations et les motivations de l'autre; elles peuvent même en venir à coopérer à mesure qu'elles se rapprochent d'un accord. Une fois qu'un accord CAD est signé, les parties doivent habituellement communiquer et coopérer de façon suivie pour assurer le respect des dispositions de l'accord.

Les mesures de contrôle des armements et de désarmement peuvent donc aider à empêcher la guerre en réduisant les tensions et les incertitudes associées aux armements et aux forces militaires. Toutefois, pour certains types de guerre — comme les révolutions — l'efficacité de ces mesures est moins grande. D'autres méthodes, en plus des mesures CAD, doivent être utilisées lorsque les

Prévision

Les activités en matière de contrôle des armements et de désarmement auxquelles participent le Canada, de mai à septembre 1990.

23 avril - 4 mai: Réunion du 3^e Comité préparatoire du TNP, Genève

23 avril - 12 mai: Conférence "Cieux ouverts", Budapest

7 mai - 29 mai: Commission du désarmement de l'ONU, New York

17 mai: Négociations sur les FCE, commencement de la 7^e session, Vienne

21 mai: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, commencement de la 7^e session, Vienne

28 mai - 8 juin: Réunion d'organisation de la Conférence d'amendement du PTBT, New York

juin - août: Conférence du désarmement, Genève

20 août - 14 septembre: 4^e Conférence d'examen du TNP, Genève

guerres sont plutôt dues à des conflits idéologiques ou à des revendications rivales de ressources.

De plus, les mesures CAD proposées ne mèneront pas toutes à la paix. En fait, des mesures prises unilatéralement ou qui ne s'appliquent pas à d'importantes puissances militaires ou catégories d'armes peuvent accroître le risque de guerre. Pour être efficaces, les mesures CAD doivent être négociées entre tous les pays directement touchés. On doit également convenir de moyens de s'assurer que l'autre partie respecte effectivement ses engagements. Ce concept, la vérification, a été abordé dans le Point de mire du *Bulletin* no 10.

Donc, lorsqu'on nous demande ce que le Canada fait pour favoriser la paix, il nous semble indiqué de mentionner nos efforts en ce qui concerne le contrôle des armements et le désarmement. Mais il faut également se rappeler que les mesures CAD ne peuvent que favoriser la paix, non la garantir; nous devons aussi examiner les autres raisons à l'origine des tensions et de la guerre. ■

Subventions et contributions versées par le Fonds pour le désarmement (du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1990)

CONTRIBUTIONS

1. Fédération canadienne des femmes diplômées des universités — concours de dissertation intitulé "Ce que je suis disposé(e) à faire pour la paix"	500 \$
2. M. Jules Dufour —préparation d'un cours universitaire sur le contrôle des armements et le désarmement	1 900 \$
3. Voix des femmes — orientation touchant la Commission du désarmement aux Nations Unies	6 050 \$
4. Peace Education Centre — conférence intitulée "Youth for Global Awareness"	4 000 \$
5. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — études touchant la défense antimissiles balistiques	19 760 \$
6. Science et paix, chapitre de Toronto — conférence de l'University College portant sur les études universitaires sur la paix	3 000 \$
7. Centre de ressources sur la non-violence — recherche sur la défense civile non violente et la sécurité commune	7 000 \$
8. Polish-American Parliamentary Debate Institutes Canada — série de conférences en Pologne	2 500 \$
9. Conférence circumpolaire Inuit — participation à la 5 ^e assemblée générale de la Conférence circumpolaire Inuit tenue au Groenland	4 000 \$
10. M. David Cox de l'Université Queen's — atelier portant sur le maintien de la paix	18 000 \$
11. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — Conférence sur la coopération canado-soviétique dans l'Arctique	20 000 \$
12. Association canadienne pour les Nations Unies, chapitre de Montréal — simulation de l'AG des Nations Unies	2 000 \$
13. Conférence des étudiants en sciences politiques de l'Université du Manitoba — "End of the Cold War? Prospects for East-West Security in the 1990s"	4 500 \$
14. North American Model United Nations — simulation des Nations Unies	6 000 \$
15. Canadian Disarmament Information Service — publication d'un numéro spécial de la revue Peace Magazine sur la sécurité commune	3 000 \$
16. Centre for Foreign Policy Studies, Université de Dalhousie — conférence sur la limitation des armements navals et la sécurité maritime	12 778 \$
17. Conseil canadien pour la coopération internationale — répertoire des femmes canadiennes spécialisées dans les questions mondiales	6 000 \$
18. International Institute for Strategic Studies — programme de publications	11 308 \$
19. Canadian Institute of Strategic Studies — colloque intitulé "International Security in a Changing Global Order"	1 104 \$
MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS	133 400 \$

SUBVENTIONS

1. M. Michael Mephram — Langage et idéologie: étude portant sur la nature de la participation du mouvement de la paix au débat sur le contrôle des armements et du désarmement	7 000 \$
2. Pugwash étudiant du Canada — atelier portant sur les armes chimiques tenu dans le cadre de la Conférence annuelle	9 488 \$
3. M. William Epstein — participation au Symposium Pugwash à Dublin, Irlande, du 5 au 7 mai 1989	320 \$
4. Canadian Institute of Strategic Studies — publication de procès-verbaux des débats du Colloque intitulé "Nuclear Strategy in the 90s: Deterrence, Defence and Disarmament"	7 500 \$
5. Alliance canadienne pour la paix — élaboration du catalogue et de la base de données de l'Alliance canadienne pour la paix	15 000 \$
6. ProjectPloughshares — élaboration d'un manuel sur les questions relatives à la sécurité commune	17 000 \$
7. Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement — recherche sur la vérification	10 000 \$
8. International Institute for Strategic Studies — programme de recherche et publications	38 692 \$
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	105 000 \$

MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

238 400 \$ ■

035500001

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063736 4



60984 81800